

1. Champ d'application

Le présent règlement définit les conditions d'utilisation du TAD Access, service de transport public à la demande adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR), exploité par ALTO sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Alençon.

2. Définition du service

Le TAD Access permet aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité MDPH avec un taux $\geq 80\%$ de se déplacer pour des trajets personnels ou de loisirs.

- Départ possible depuis :
 - Un arrêt urbain ALTO accessible aux PMR,
 - Un arrêt TAD accessible aux PMR,
 - Ou directement depuis leur domicile si éloigné d'un arrêt accessible.
- Destination : Champ Perrier, Gare SNCF ou l'un des points ressources identifiés sur l'ensemble de la CUA (liste sur altobus.com).

Le service fonctionne du lundi au samedi (hors jours fériés) et est limité à 52 allers-retours par an et par personne.

3. Conditions d'accès

Pour accéder au service, il faut :

- Être titulaire d'une carte d'invalidité MDPH $\geq 80\%$,
- S'inscrire préalablement au service à l'agence commerciale ALTO,
- Effectuer une réservation préalable par téléphone (02 33 26 03 00),
- Accepter le présent règlement,
- Présenter un titre de transport valide.

4. Réservation

- Par téléphone : 02 33 26 03 00 (lundi-vendredi : 9h00-12h00 | 14h30-17h45).
- Délais : au plus tard la veille du trajet avant 17h45,
 - Le vendredi avant 17h45 pour un trajet le lundi,
 - la veille ouvrée pour un trajet suivant un jour férié.
- Confirmation de l'horaire de départ par SMS la veille du départ.

5. Fonctionnement du service

- ➔ Départ à proximité d'un arrêt urbain ALTO accessible aux PMR
 - Utilisation de la ligne urbaine classique.
- ➔ Départ éloigné d'un arrêt urbain ALTO accessible aux PMR
 - Prise en charge au lieu de départ possible.
 - Dépose sur un arrêt urbain ALTO accessible.
 - Service disponible de 7h30 à 20h00.



➔ Départ à proximité d'un arrêt TAD accessible aux PMR

- Prise en charge à l'arrêt TAD.
- Dépose au Champ Perrier, à la Gare SNCF ou à l'un des points ressources.
- Aller : 3 arrivées par jour (9h30, 13h45 et 18h00)
- Retour : 3 départs par jour (11h30, 16h00 et 18h00)
- Correspondance possible avec le réseau urbain ALTO.

➔ Départ éloigné d'un arrêt TAD accessible aux PMR

- Prise en charge au lieu de départ.
- Dépose au Champ Perrier, à la Gare SNCF ou à l'un des points ressources.
- Aller : 2 arrivées par jour (9h30 et 13h45)
- Retour : 2 départs par jour (11h30 et 16h00)
- Correspondance possible avec le réseau urbain ALTO.

La liste des points ressources desservis est disponible sur altobus.com.

6. Annulations

- Toute annulation doit être faite au plus tard la veille avant 17h45.
- Absence ou annulation hors délai = pénalité de 15 € et suspension du service jusqu'au paiement.

7. Titres de transport

Tous les titres ALTO sont valides, où acheter mon titre ?

- Application « Altobus » (tous les titres),
- Agence ALTO (sauf ticket unité et 24h),
- Dépositaires (carte 10 voyages),
- À bord (tickets unité et 24h uniquement).

8. Sécurité et comportement

- Port obligatoire de la ceinture de sécurité.
- Enfants <10 ans : siège adapté fourni par l'accompagnant.
- Interdiction de fumer, manger, boire ou voyager en état d'ébriété.
- Tout comportement perturbateur peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

9. Autres dispositions

- Bagages : acceptés s'ils sont peu encombrants.
- Animaux : chiens guides et d'assistance acceptés. Petits animaux tolérés dans un sac homologué fermé.
- Objets trouvés : centralisés à l'agence ALTO.
- Données personnelles : traitées selon la loi « informatique et libertés ».
- Fiches clients archivées après 12 mois sans utilisation.

Bon voyage avec ALTO !

MAJ 09/2025



Agence commerciale
1 place du Champ Perrier 61000 Alençon-02 33 26 03 00
-contact@altobus.com - www.altobus.com